

Règlement relatif à l'intervention communale dans les frais d'utilisation d'un système de télévigilance en faveur de certaines catégories de personnes.

FORMULAIRE DE DEMANDE

A renvoyer à : Administration communale – Rue Docteur Colson, 1 – 1430 REBECQ

DONNEES RELATIVES AU DEMANDEUR

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone :

Lieu et date de naissance :

Etat civil : marié(e) célibataire – veuf(ve) – divorcé(e) – séparé(e) Catégorie :

personne âgée isolée (est considérée comme personne âgée isolée toute personne ayant atteint l'âge de 65 ans et habitant seule)

personne handicapée dont l'état de dépendance est certifié par un docteur en médecine
personne convalescente dont l'état demande une aide ponctuelle sous le couvert d'une attestation médicale

personne malade de longue durée (Alzheimer, Parkinson, ...)

Compte bancaire Code IBAN: BE _ _ - _ _ - _ _ - _ _ - _ _ - _ _

DONNEES RELATIVES A LA TELEVIGILANCE

Disposez-vous déjà d'un appareil téléphonique : OUI NON

Disposez-vous d'un système de télévigilance par ligne téléphonique ? OUI NON

Dénomination et adresse de l'organisme assurant ce service de télévigilance :

.....

Autorisez-vous la commune à prendre contact avec l'organisme de télévigilance pour fournir les preuves de paiement trimestriellement ? OUI NON

DOCUMENTS A JOINDRE

1/ La preuve de paiement de la facture du système de télévigilance

2/ Une attestation médicale si la demande émane d'une personne handicapée (état de dépendance certifié par un docteur en médecine), d'une personne convalescente (dont l'état demande une aide ponctuelle sous le couvert d'une attestation médicale) ou d'une personne malade de longue durée (Alzheimer, Parkinson, et autres).

Rebecq, le.....

Signature du demandeur

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par **la Commune de Rebecq** pour **le traitement de l'intervention communale dans les frais d'utilisation d'un système de télévigilance en faveur de certaines catégories de personnes.**

Elles sont conservées pendant la durée prévue par la Loi du 24.06.1955 relative aux archives et sont destinées au Service Secrétariat de la Commune de Rebecq.

Conformément au **Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données**, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation et de suppression sur vos données, ainsi que votre droit de retirer votre consentement en contactant : **le délégué à la protection des données de la Commune de Rebecq, rue Docteur Colson 1 à 1430 Rebecq** ou par mail : dpd@rebecq.be ou en faisant la demande sur place – Rue Docteur Colson 1 à 1430 Rebecq.